



Du mercredi 30
avril au dimanche
4 mai 2025
35 heures

HERBORISTERIE DE PRINTEMPS

Ateliers pratiques de botanique et d'herboristerie. Initiation à l'usage d'une flore, reconnaissance des principales familles de plantes, cueillette, séchage, transformation (distillation, fabrication de cérat...). Jeunes pousses comestibles et remèdes de printemps. Nous ferons de l'identification de plantes sur le terrain, de la cueillette dans les prés et les bois pour la préparation de remèdes.

Objectif général : Ce stage propose d'apprendre à utiliser une flore pour l'identification des plantes de façon rigoureuse à partir de notions de botanique appliquée. Ils apprendront ensuite comment les planter ou les récolter, les sécher, puis les utiliser sous leurs différentes formes.

**Formateurs: Thierry Thévenin et
Cédric Perraudau**

Thierry Thévenin, depuis 1987 Thierry Thévenin cueille et jardine la montagne limousine. Il se passionne pour les plantes sauvages et notamment pour leurs usages : médicinaux, alimentaires, tinctoriaux etc. A travers cette passion ce sont les valeurs telle que l'autonomie, la liberté, le respect de l'environnement qui ont guidé ses choix. Il transmet sa passion et son engagement par la formation, pour les professionnels ou le grand public par ses nombreuses interventions dans les media (tv, radio, presse écrite), ses ouvrages et par son implication syndicale pour la défense des métiers de l'herboristerie.

Cédric Perraudau, après un stage auprès de Thierry Thévenin en 2005 qui se transforma en collaboration. Entre production et herborisation, le temps consacré aux plantes l'a naturellement conduit vers la transmission des savoirs sous forme de stages ou de cours de botanique appliqués à l'usage des plantes. Par ailleurs il réalise des inventaires et des expertises botaniques et conduit des programmes de formations auprès d'agents municipaux pour favoriser la réintroduction de la flore locale et spontanée dans l'aménagement paysager des zones urbaines. Botaniste passionné, de sensibilité naturaliste, l'apprentissage de la botanique est une source de compréhension du monde végétal.

Public concerné : Exploitants en activités et personnes en cours d'installation, producteurs et futurs producteurs de plantes aromatiques et médicinales.

Prérequis : aucun

Sanction de la formation :
Attestation de fin de formation

Lieu de formation

Ferme- école de Mercin,
23420 Mérinchal

Frais pédagogiques

Tarif individuel plein : 588€
Acompte : 176€

Tarif individuel réduit : 405€
Acompte : 122€

Tarif formation professionnelle
continue : 1043€

Stagiaires VIVEA : 105€

HERBORISTERIE DE PRINTEMPS

Du 30 avril au 4 mai 2025

Programme prévisionnel

1^{er} jour, matin :

Accueil des stagiaires et tour de table. Explication du contenu de la formation et des attentes des stagiaires suivant leurs projets de culture.

Visite de l'herboristerie, présentation et explication des étapes de transformation (séchoir, tri, stockage...) et de commercialisation (ensachage, étiquetage, législation...).

1^{er} jour, après-midi :

Visite du jardin, rappel des grandes familles de plantes et des principales médicinales.

2^{ème} jour, matin :

Cours en salle pour acquérir les bases de l'identification botanique (classification, clés, appareils reproducteurs des végétaux, vocabulaire).

Notions de physiologies végétales appliquées à la reconnaissance des plantes. Notion de famille, de genre et d'espèce.

Reconnaissance des différents stades végétatifs d'une même plante. Identification de plusieurs plantes.

2^{ème} jour, après-midi :

Cueillette au champ (aubépine, plantain, ronce...) identification sur le terrain des Simples de saison.

3^{ème} jour, matin :

Les macérations huileuses, cueillette et élaboration d'un baume vulnéraire à base de pâquerette.

Acquisition des bases de la cosmétique simple (transformation, stabilisation, stockage, commercialisation).

3^{ème} jour, après-midi :

Botanique sur le terrain, identification et cueillette de plantes médicinales de la haie et des lisières.

4^{ème} jour, matin :

Macérations alcooliques : alcoolatures, élixirs et teintures mères, cueillette et élaboration d'un remède de son choix.

4^{ème} jour, après-midi :

Botanique sur le terrain, identification et cueillette de plantes médicinales au bord de l'eau et dans les zones humides.

5^{ème} jour, matin :

Élaboration d'un sirop de plantes (Menthe, aspérule, choix suivant la maturité des plantes).

Cours en salle sur les recettes, conservation, commercialisation, usages des sirops traditionnels en herboristerie.

Fabrication d'un cérat, type Cérat de Galien. Recette, conservation, commercialisation.

5^{ème} jour, après-midi :

Récapitulation des notions acquises.

Élaboration de mélanges de tisanes.

Exercices d'identification des principales plantes sèches abordées pendant la semaine : fleurs, feuilles, racines et graines. Déterminations comparées de quelques espèces à confusion fréquente.

Exposé de la législation en vigueur actuellement pour la production de plantes médicinales, les différentes préparations et les modalités de mise en vente.

Méthodes pédagogiques

Présentation de la formation et des formateurs en salle, visite du jardin botanique, de l'herboristerie, du séchoir.

Sortie dans le jardin de la Ferme-école pour la reconnaissance des plantes et des micro milieux dédiés.

Présentation en salle des notions de physiologie végétale. Recherche de différents stades végétatifs de la plante dans le jardin.

Mettre un nom sur la plante à l'aide d'une flore d'identification et d'une loupe de botaniste.

Sortie sur le terrain pour récolter des plantes médicinales.

Matériel fourni pour la fabrication de baume en salle.

Botanique sur le terrain, identification et cueillette de plantes médicinales de la haie et des lisières.

Mise à disposition de flores, de pinces de botanistes et de loupes.

Mise à disposition de la cuisine de la ferme-école et de tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de produits.

Synthèse des acquis et des perspectives.

Compléments et questions botaniques et agronomiques personnalisées suivant les objectifs visés.

Tour de table et évaluation du stage par les participants.

Méthodes d'évaluation

Echanges et pratique tout au long de la formation.

Questionnaires de satisfaction à remplir de façon individuelle et personnelle.

Auto-évaluation avant et en fin de formation avec remise d'une attestation de fin de formation.

Quizz botaniques.

Renseignements et inscriptions :

vieillesracines@gmail.com

- L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix de l'inscription. Chaque stagiaire doit effectuer sa propre réservation et payer directement le prestataire. Des modalités d'accueil plus précises vous seront envoyées lors de la confirmation d'inscription.
- Tous nos stages sont des stages de formation professionnelle non diplômante ouverts à tous quelles que soient leurs motivations.
- Vous pouvez vous inscrire avec ou sans prise en charge par un organisme tiers.
- Nous ne sommes pas éligibles au CPF.
- L'association se réserve le droit de refuser une candidature ou d'annuler le stage au moins 15 jours avant son début.
- Les personnes en situation de handicap qui ont des besoins particuliers sont invitées à prendre contact avec nous par mail pour examiner la meilleure façon de les accueillir. Certains stages ne sont pas compatibles avec certains handicaps, mais nous ferons tout pour vous faciliter une participation fructueuse.
- L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente de prestations de service de formations et du règlement intérieur des stagiaires que vous trouverez en bas de page.



Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par stagiaire **et** par formation et de le/les retourner dûment remplis à l'adresse suivante: Association Vieilles Racines et Jeunes Pousses, Ferme-école de Mercin, 23420 Mérinchal ou à l'adresse mail suivante: vieillesracines@gmail.com
A réception de ce bulletin d'inscription, un contrat de stage vous sera envoyé et sera à nous retourner signé et accompagné du règlement d'acompte par chèque, par virement ou carte bancaire via HelloAsso disponible sur notre site internet.

Le retour du bulletin d'inscription, du contrat de stage et de l'acompte est nécessaire pour valider votre inscription. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez dans tous les cas un e-mail vous informant de votre participation ou non au stage.

STAGE :

Mme/M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Date de naissance (indispensable si financement VIVEA) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Financement individuel** : tarif plein
- **Financement individuel** : tarif réduit sur justificatif pour les demandeurs d'emploi, étudiant ou personnes aux minimas sociaux (prendre contact avec l'association car nombre de place limité)
- **Financement au titre de la formation professionnelle continue (OPCO autre que VIVEA)** :

Nom de votre structure :

Statut de votre structure : association collectivité, établissement public entreprise autoentreprise

Adresse de votre structure :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Nom de l'organisme financeur (OPCO) :

Adresse :

Nom et contact du responsable de votre dossier :

En raison du nombre limité de places par stage, l'inscription n'est définitive qu'une fois la convention de stage signée par l'organisme financeur et acceptée par l'association. Aucune réservation de place n'est faite avant cette signature.

- **Financement VIVEA** :

Cotisant MSA en tant qu'exploitant(e) ou cotisant solidaire : rien à fournir ou attestation MSA à jour des cotisations avec code individuel

En démarche installation PPP – 1^{ère} année :

- **L'attestation des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**
- **La copie du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signée.**
- **La copie du PPP signée** des deux conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.
- **La copie d'écran des droits nominatifs du Compte Personnel de Formation** du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.

En démarche installation PPP – 2^{ème} ou 3^{ème} année : **La copie de l'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**

Date et signature

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et des conditions générales de vente de prestation de service de l'association, consultables sur le site de celle-ci à la page « renseignements pratiques » amendées quant aux conditions financières par le contrat de formation professionnelle téléchargeable sur la même page.



Règlement Intérieur

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De se présenter aux formations en état d'ébriété
- D'emporter le matériel ou les livres, supports de formation, ou de les annoter.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 7 : Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Grille d'auto-évaluation avant stage

(Pour évaluer le niveau de connaissance du groupe)

Compétences visées	Non acquis	En cours	Acquis
Identifier des espèces médicinales cultivées.			
Choisir ou modifier les conditions de milieu au jardin (ombre, soleil, humidité, sécheresse...) pour optimiser la production.			
Identifier le moment précis d'une bonne récolte suivant le stade végétatif de la plante.			
Utiliser une flore de détermination des plantes.			
Vérifier la pertinence du résultat en comparant à une autre plante à un stade végétatif différent.			
Connaître les règles de cueillette.			
Utiliser les outils propres à la cueillette.			
Récolter et préparer du matériel végétal médicinal en milieu naturel.			
Préparer une macération huileuse à partir de plantes fraîches ou sèches.			
Connaître les règles de préparation de baumes à base de plantes			
Identifier différentes espèces propres aux milieux des haies et des lisières.			
Reconnaître et cueillir certaines plantes pour des fabrications de macérations alcooliques			
Identifier les espèces propres aux bords de l'eau et aux zones humides.			
Fabriquer un cérat.			
Auto-concevoir un atelier de séchage et de transformation de plantes.			
Concevoir des tisanes.			
Prendre en compte la réglementation.			
Préparer l'emballage, l'étiquetage, les allégations en tenant compte de la réglementation.			